

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2016

Date de convocation : 6 janvier 2016
Date d'affichage : 6 janvier 2016

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mil seize, le treize janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DIVARET Michel, Maire.

Étaient présents : MM. BÉREAU, FOREAU, GAIGNIER, LEGROS, LEROUX
Mmes BOSSY, COUSIN, FOURNIER, GRENECHE, LEVASSEUR

Absents excusés : Mme BOUDET (Pouvoir donné à M. DIVARET),
M. YZON (Pouvoir donné à Mme GRENECHE)
M. SENÉ (Pouvoir donné à M. LEGROS)

Secrétaire : Mme Christine GRENECHE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention d'utilisation Salle des Fêtes par le R.A.M. communautaire
- Personnel communal : Participation Prévoyance
- Acquisition matériel : panneaux de signalisation et numéros de maison
- Restaurant scolaire : Avenant n°1 – Lot n° 10 – Panneaux sandwichs

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ces points.

1/ Finances

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Messieurs DE NICOLAY et VOGEL, Sénateurs de la Sarthe, relatif aux prélèvements indus de TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) de 2012 à 2014. Pour notre commune le prélèvement annuel s'élève à 36 345 €. Messieurs les Sénateurs conseillent à la commune dans un premier temps, d'adresser un courrier recommandé à Mme la Préfète de la Sarthe pour lui demander le remboursement des prélèvements TASCOM effectués irrégulièrement sur la DGF des années 2012-2013-2014. Le Conseil Municipal donne son aval pour l'envoi d'un courrier dans ce sens à Mme la Préfète de la Sarthe.

2/ Restauration de l'Église Saint Symphorien

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) relatif à la demande de subvention pour les travaux de restauration de l'Église. La D.R.A.C. ne pourra se prononcer qu'après transmission du coût de l'opération à l'issue des résultats de l'appel d'offres. Le dossier de consultation est en cours de réalisation par l'architecte, il devrait être transmis fin février.

3/ Construction du Restaurant Scolaire

Délibération : **Construction d'un restaurant scolaire**
Avenant n° 1 – Lot n° 10 – Panneaux sandwichs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 6 mai 2015, le

Conseil Municipal a retenu l'Entreprise VSA AMENAGEMENT pour la fourniture et la pose des panneaux sandwichs en vue de la construction du Restaurant Scolaire. L'avenant n° 1 a pour objet des travaux en moins-value. Par conséquent, le montant du marché est diminué de 25 278.03 € H.T à 24 455.09 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 du Lot n° 10 – Panneaux sandwichs de l'Entreprise VSA AMENAGEMENT, ce qui porte le montant des travaux à 24 455.09 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**Délibération : Construction d'un restaurant scolaire
Avenant n° 1 – Lot n° 13 – Carrelage et Faïence**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 6 mai 2015, le Conseil Municipal a retenu l'Entreprise BLONDEAU pour la réalisation des travaux de carrelage et faïence en vue de la construction du Restaurant Scolaire. L'avenant n° 1 a pour objet des travaux en moins-value. Par conséquent, le montant du marché est diminué de 12 261.10 € H.T à 12 000.89 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 1 du Lot n° 13 – Carrelage et Faïence de l'Entreprise BLONDEAU, ce qui porte le montant des travaux à 12 000.89 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**Délibération : Construction d'un restaurant scolaire
Acquisition mobilier**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Thierry BÉREAU pour présenter les devis relatifs à l'acquisition du nouveau mobilier (tables et chaises) pour le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise 2M EQUIPEMENTS pour un montant de 8 513.46 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

4/ Syndicat Mixte du Pays du Perche

**Délibération : Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois
Rapport d'activité 2014**

Après avoir pris connaissance du Rapport d'activité 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE du Rapport d'activité de l'année 2014 du Perche Sarthois adopté le 29

septembre 2015.

APPROUVE, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité qui relate l'ensemble des actions conduites par le Syndicat Mixte durant l'année 2014.

5/ Projet de lotissement communal

Délibération : Projet de lotissement communal
Lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de lotissement communal auprès de trois cabinets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6/ Temps d'Activités Périscolaires

Délibération : Animation des Temps d'Activités Périscolaires
Convention de partenariat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et du Projet Éducatif Territorial (PEDT) approuvé par délibération en date du 6 mai 2015, l'Association « Familles Rurales » va intervenir durant les Temps d'Activités Périscolaires en proposant une activité théâtre. Il est donc nécessaire de fixer par convention les termes de cette intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le projet de convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'Association « Familles Rurales ».

7/ Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Délibération : Activité itinérante du Relais Assistants Maternels communautaire
Convention de mise à disposition de locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise relatif à la mise en place d'une activité itinérante du R.A.M. sous forme d'ateliers et/ou permanences. Un calendrier d'itinérances a été établi pour chaque commune. Aussi, afin que ces activités puissent démarrer dès le mois de février, il convient de signer une convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes de CHERREAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le projet de convention annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la Salle des Fêtes de CHERREAU en vue de l'exercice de l'activité itinérante du R.A.M. communautaire.

8/ Personnel Communal

Délibération : Mise en place d'une participation de la commune pour la garantie prévoyance des agents

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Technique Paritaire en date du 25 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 impose aux collectivités locales, à compter du 1^{er} janvier 2013, de ne plus participer sous la forme d'un pourcentage mais sous la forme d'un montant unitaire à la garantie prévoyance des agents.

DÉCIDE de mettre en place une participation communale à la garantie Prévoyance Collective Maintien de salaire souscrite par les agents à partir du 1^{er} janvier 2016 dans les conditions suivantes :

- Participation mensuelle de 5 € pour un agent à temps complet,
- Proratisation de la participation en fonction du temps de travail hebdomadaire.

9/ Acquisition de matériel

Délibération : Acquisition Matériel

Afin de mettre en place la numérotation des lieux-dits et de renouveler ou installer de nouveaux panneaux de signalisation, des devis ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise LACROIX SIGNALISATION pour un montant de 615.65 € HT ;

DECIDE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2016 (Chapitre 21 – C/21578) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

10/ Questions diverses

Investissements 2016

Compte tenu des dossiers déjà en cours, et de la baisse des dotations de l'État, les investissements 2016 seront limités. Monsieur le Maire propose à Monsieur Michel FOREAU de prendre en charge le dossier du préau sur le terrain de sports.

Accessibilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmé) déposé par la commune a été accepté.

SAS SOCOPA Viandes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que par arrêté préfectoral Madame la Préfète de la Sarthe a autorisé notamment la mise en place d'un périmètre d'épandage des boues d'épuration, matières stercoraires, refus de tamisage et fumier.

Programme Leader 2016-2020

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus les thèmes pour lesquels des subventions au titre du Programme Leader peuvent être sollicités

11/ Agenda

Commission Finances : Mardi 23 février 2016 à 18h30

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mercredi 24 février 2016 à 20h.